



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du mardi 10 décembre 2024, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 16 décembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **30**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Can DURKUT, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Bernard COLBUS est représenté par Christiane MULLER, Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Luc BALLASSE, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : **15**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Luc LUTZ, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Cathia HEIM.

✓ Absents : **4**

Madame, messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Emmanuel SCHULLER, David SUCK.

09. MARCHES PUBLICS

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS D'ASSURANCE

Au 1^{er} janvier 2021, le Sydeme a conclu un marché alloti de prestations d'assurance nécessaire à la couverture contre les risques identifiés par le cabinet conseil Risk Partenaires. Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Au vu du montant estimé des prestations qui est supérieur aux seuils européens, il convenait de relancer un appel d'offres ouvert selon une procédure formalisée de façon à pouvoir attribuer le marché avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Au regard de la nécessité d'assurer la continuité de la couverture des risques à l'échéance du marché, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 octobre 2024 en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Ce marché a pour objet la souscription de contrats d'assurances, et est constitué de 10 lots.

La date de réception des offres était fixée au 26 novembre 2024 à 12h00. La CAO s'est réunie le 10 décembre 2024 à 16h pour statuer sur l'attribution de ce marché.

Les lots attribués sont détaillés ci-dessous :

Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile, attribué à la société WTW Région Est pour un montant HT annuel de 9 686,64€.

Lot n°2 : Assurance Responsabilité civile Atteintes à l'environnement, attribué à la société Sarre et Moselle pour un montant HT annuel de 7 500€.

Lot n°3 : Assurance Responsabilité des dirigeants, attribué à la société Sarre et Moselle pour un montant HT annuel de 2 317,86€.

Lot n°4 : Assurance Protection fonctionnelle, lot infructueux.

Lot n°5 : Assurance Protection juridique, attribué à la société Sarre et Moselle pour un montant HT annuel de 3 081,34€.

Lot n°6 : Assurance Dommages aux biens – Activités industrielles diverses HORS Méthavalor, lot infructueux.

Lot n°7 : Assurance Dommages aux biens – Méthavalor, lot infructueux

Lot n°8 : Assurance Bris de machines techniques et matériels divers, attribué à la société WTW pour un montant HT annuel de 47 572€.

Lot n°9 : Assurance Risques statutaires, attribué à la société SMACL pour un montant HT annuel de 28 549,82€.

Lot n°10 : Assurance Cyber-risques, lot infructueux.

En conséquence, les lots infructueux donneront lieu à une recherche de prestataires via une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De prendre acte de la décision de la CAO,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.



Fait à MORSBACH, le 16 décembre 2024

Roland ROTH,
Président



Roland ROTH
J.P. Siebert

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT ;
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **23 DEC. 2024**